

Fiche de Données de Sécurité

NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML



Fiche du 2/5/2015, révision 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML

Code commercial: Z320120

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Datacol France sarl

Siège social

31, rue des Peupliers Z.I. du Petit Nanterre

92000 Nanterre France

T. +33 (0)1 41 19 50 73 - F. +33 (0)1 41 19 50 84

siege@datacol-france.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

siege@datacol-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :


Propriété / Symboles:


F+ Extrêmement inflammable


Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

 Danger, Flam. Aerosol 1, Aérosol extrêmement inflammable.

 Attention, Compr. Gas, Contient un gaz sous pression

 Danger, Asp. Tox. 1, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Fiche de Données de Sécurité

NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Qualité spéciale:

Aucune

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.


3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

48.4 % Hydrocarbures en C3-4

Numéro Index: 649-199-00-1, CAS: 68476-40-4, EC: 270-681-9

F+; R12

 2.5 Press. Gas H280

 2.2/1 Flam. Gas 1 H220


 3.6/1B Carc. 1B H350

 3.5/1B Muta. 1B H340

3.23 % alcool éthylique

Numéro Index: 603-002-00-5, CAS: 64-17-5, EC: 200-578-6

F; R11; substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Fiche de Données de Sécurité

NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML

- En cas de contact avec la peau :
Laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion :
Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.
- En cas d'inhalation :
Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement :
Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
CO2 ou extincteurs à poudres.
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Fiche de Données de Sécurité

NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Éviter l'accumulation de charge électrostatique.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.
Installation électrique de secours.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

alcool éthylique - CAS: 64-17-5
TLV TWA - ppm 1000 A4
TLV STEL - A4

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: liquido incolore sotto pressione
Odeur: caratteristico
Seuil d'odeur : N.A.
pH: N.A.
Point de fusion/congélation: < -80 °C (propellente)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: > -42 °C (propellente)
Inflammation solides/gaz: N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Fiche de Données de Sécurité

NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML

Densité des vapeurs:	> 2 (propellente)
Point éclair:	< -100 °C °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	3,2 bar al caricamento a 20 °C
Densité relative:	0,63 g/ml
Hydrosolubilité:	Trascurabile
Solubilité dans l'huile :	parziale nei comuni solventi organici
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-allumage :	400 °C (propellente)
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés explosives:	Limiti min 1,8% - max 9,5% (propellente)
Propriétés comburantes:	N.A.
9.2. Autres informations	
Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).
- 10.2. Stabilité chimique
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
- 10.5. Matières incompatibles
Eviter le contact avec des matières comburantes: le produit pourrait s'enflammer.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :
N.A.
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
alcool éthylique - CAS: 64-17-5
LD50 (RABBIT) ORAL: 6300 MG/KG
LD50 (RAT) ORAL SINGLE DOSE: 7060 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Fiche de Données de Sécurité

NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML

j) danger par aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Aucun
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport



- 14.1. UN number
 - ADR-UN Number: 1950
 - IATA-UN Number: 1950
 - IMDG-UN Number: 1950
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies
 - ADR-Shipping Name: 1950-II/-
 - IATA-Shipping Name: 1950-II/-
 - IMDG-Shipping Name: 1950-II/-
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 - ADR-Class: 2
 - ADR-Etiquette: UN 1950 AEROSOLS
 - ADR - Numéro d'identification du danger : LQ
 - IATA-Class: 2
 - IMDG-Class: 2
- 14.4. Groupe d'emballage
 - ADR-Packing Group: II/-
 - IATA-Packing group: II/-
 - IMDG-Packing group: II/-
- 14.5. Dangers pour l'environnement
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 - IMDG-EMS: F-D, S-U

Fiche de Données de Sécurité

NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R11 Facilement inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H350 Peut provoquer le cancer.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UE.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Fiche de Données de Sécurité

NEUTRALISANT RESINE SPRAY 400ML

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.